

Réunion des États parties à la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction

26 septembre 2013
Français
Original: anglais

Réunion de 2013

Genève, 9-13 décembre 2013

Point 2 de l'ordre du jour provisoire

Adoption de l'ordre du jour

Ordre du jour provisoire

Présenté par le Président

1. Ouverture de la réunion.
 2. Adoption de l'ordre du jour.
 3. Adoption du programme de travail.
 4. Adoption du Règlement intérieur.
 5. Examen du rapport de la Réunion d'experts.
 6. Débat général.
 7. Point permanent de l'ordre du jour: coopération et assistance, l'accent étant mis sur le renforcement de la coopération et de l'assistance au titre de l'article X.
 8. Point permanent de l'ordre du jour: examen des évolutions survenues dans le domaine de la science et de la technologie présentant un intérêt pour la Convention.
 9. Point permanent de l'ordre du jour: renforcement de l'application nationale.
 10. Point biennal de l'ordre du jour: moyens de garantir une participation accrue aux mesures de confiance.
 11. Progrès accomplis sur la voie de l'universalisation de la Convention.
 12. Rapport annuel de l'Unité d'appui à l'application.
 13. Modalités d'organisation de la Réunion d'experts et de la Réunion des États parties de 2014.
 14. Adoption du rapport de la réunion.
 15. Clôture de la réunion.
-